L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 12 SEPTEMBRE 1888. 62me Année

Dufour & Bonnet.
Propriétaires Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 12 SEPTEMBRE 1888.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.
Un an....$12 00
Six mois....6 00
Trois mois....3 00
Un mois....1 00
On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.
Un an....$2 00
Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.
Un an....$3 00
Six mois....1 50
Quatre mois....1 00
Trois mois....75
Renferme deux feuilletons.

Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

La fête du travail aux Etats-Unis.

Supposons que, dans un pays européen, aussi démocrate qu'on puisse se le figurer, un représentant monte à la tribune pour demander la célébration d'une fête publique, d'un jour férié, en l'honneur du travail, quelles protestations il soulèverait autour de lui! Non pas que l'on y méprise ou que l'on y abhorre les classes laborieuses, mais parce que l'on en a peur; parce que, depuis longtemps, il y existe une lutte sourde entre les capitalistes et les travailleurs; parce que l'on s'est habitué à faire, maladroitement, de la répression, au lieu d'y substituer la conciliation; parce que le préjugé, d'un côté, l'ignorance, de l'autre, s'obstinent à maintenir, en état de guerre, des intérêts qui sont identiques au fond et que des malentendus seuls ont divisés jusqu'ici.

Cette fête du travail, elle existe, cependant, aux Etats-Unis: on vient de l'y célébrer dans bon nombre de villes populeuses et manufacturières, de la façon la plus solennelle, et l'ordre le plus parfait n'a pas cessé, un seul instant, d'y régner partout.

Quand on se rappelle les rapports qui nous arrivent, souvent, d'au-delà de l'Atlantique, sur le caractère tumultueux, inquiétant, de presque toutes les manifestations ouvrières, dans l'Ancien Monde, on peut regarder le fait comme étrange: il n'est que naturel, c'est le fruit légitime de la considération dont, bon gré, mal gré, spontanément ou par la force des circonstances, à toutes les époques de son histoire, la République américaine a entouré les classes laborieuses. C'est de fondation que les travailleurs sont quelque chose dans l'Union, et il n'est pas un d'eux qui ne se rappelle avoir vu arriver à la magistrature suprême des hommes qui avaient, comme lui, commencé leur carrière dans les ateliers. De tout temps, ils ont joué, dans les comices nationaux, le rôle qui leur appartenait comme à toute autre classe de la société, et ils ne se sont jamais montrés également le moins sain du corps électoral—jusqu'ici du moins, et bien qu'il soit toujours téméraire d'engager l'avenir, nécessairement enveloppé d'incertitude, nous ne voyons pas, pourquoi il en serait, désormais, autrement.

Est-ce à dire, que rien, dans le monde économique américain, ne prête à la critique, et que les travailleurs n'aient jamais eu à se plaindre de leur direction ni de la spéculation à laquelle cette direction était obligée d'obéir? Non, certes. A mesure que se sont développées les industries et les richesses du pays—avec quelle rapidité vertigineuse, tout le monde le sait—il s'est improvisé de grosses fortunes, établi des associations toutes puissantes de capitalistes dont, au milieu de l'activité fiévreuse à laquelle était en proie le monde industriel, la funeste influence a, tout d'abord, échappé à la perspicacité du législateur.

On s'élève, à cette heure, contre cette sorte de féodalité financière qui s'est graduellement constituée chez nous; qui pèse d'un poids désastreux sur les affaires; maintient sur les denrées de première nécessité une hausse ruineuse pour les masses, au moyen des accaparements et des "trusts," et en arrive quelquefois à usurper, dans la sphère politique, une pression qui peut devenir un danger grave pour les institutions et les franchises de tous.

On a grandement raison, et les hommes qui réussiront à mettre un frein à ces prétentions, un terme à cet état de choses, auront bien mérité de la République. Mais il ne faut pas oublier non plus que les archi-millionnaires qui y pullulent, au grand étonnement du reste de l'humanité, sont les fils de leurs œuvres; que ces immenses fortunes ne datent pour ainsi dire que d'hier; qu'elles sont les filles non du privilège, comme ailleurs, mais bien de la liberté à laquelle on a laissé son jeu naturel. Ceux d'entre ces richissimes qui ont trempé dans la politique, sont en nombre infime; les autres, c'est-à-dire tous ou presque tous, ont été de grands chanceux, de grands habiles, de grands économes, de grands brasseurs d'affaires—qui ont été vite en besogne. Il n'est peut être pas, au Nord, d'ouvriers ayant atteint la cinquantaine, qui n'aient pu connaître, dans leur jeunesse, un de ces nababs d'aujourd'hui, alors simple travailleur comme eux, et n'aient, un moment, nourri l'espoir de s'élever à la même hauteur.

Il y a quelques vingt ou trente ans,—il en est probablement de même maintenant,—il n'était pas rare de voir les étrangers, à leur arrivée dans le Nord, s'étonner du respect avec lequel les Américains parlaient à leurs enfants, qu'ils appelaient monsieur gros comme le bras—*yes, sir; no, sir*—tandis que les jeunes gens jetaient aux auteurs de leurs jours l'épithète passablement dédaigneuse de *old man*. Quand ils en manifestaient leur surprise: "voyez vous," leur répondait-on: "nous autres, nous considérons toujours un peu nos enfants comme de futurs Présidents, et nous les traitons en conséquence."

Il en est de même, à plus forte raison, dans la sphère économique. Tout travailleur intelligent, actif, se sentant de la valeur, de l'initiative, a le droit de se considérer comme un futur millionnaire; ce qui le prouve, c'est le nombre prodigieux, tout à fait exceptionnel, d'inventeurs, d'entrepreneurs ou de pourchasseurs d'inventions ou d'entreprises, que l'on rencontre dans les classes laborieuses des Etats-Unis. Il n'est pas étonnant qu'ils tolèrent, chez les autres, ce qu'ils désireraient que l'on respectât chez eux, le jour où la fortune les favoriserait à leur tour.

Ailleurs, ce sont les ouvriers industrieux, entreprenants, que l'on entend, généralement, pérorer dans les assemblées de grévistes, dans les clubs plus ou moins socialistes; ici, ils laissent ce rôle aux incapables, aux médiocres, aux paresseux.

Fait très remarquable: dans les troubles, ou les attentats qui, depuis quelques années, ont affligé plusieurs villes du Nord, on a toujours saisi comme principaux meneurs ou principaux acteurs, des étrangers affolés et dévoyés—principalement des Allemands, quelquefois des Irlandais.

Le Français n'émigre guère. Il existe, néanmoins, dans l'Union, un certain nombre d'ouvriers de cette nation, très intelligents, très habiles, aux idées avancées et, de plus, beaux parleurs. Les sachant, par tempérament, grands constructeurs de théories, grands rêveurs d'utopies, on s'étonne de n'en trouver aucun dans ces bagarres. Il y a à cela deux raisons bien simples: d'abord, le Français, très hardi, très primesautier, très entreprenant, chez lui, devient timide chez les autres, il ne s'y sent pas sur son terrain; il y est venu pour gagner sa vie; il croirait usurper en fourrant la main dans les affaires des autres, en se faisant fauteur de troubles à l'étranger. Il critiquera, peut-être, à part, en conversation, en petit comité; en public, jamais. Pourquoi, d'ailleurs, participerait-il à des manifestations plus ou moins intempestives? N'était-il pas, chez lui, en pleine République démocratique? N'y pouvait-il pas dire et faire tout ce qu'il voulait? Puisqu'il lui était loisible de se passer dans son pays natal toutes ses fantaisies, toutes ses volontés, pourquoi irait-il faire le rodomont chez autrui?

Les immigrants des autres nationalités, au contraire, qui ont été privés, là-bas, de toute liberté, de toute franchise, et condamnés à un silence, à une impuissance perpétuelle, éprouvent une sorte d'éblouissement, en débarquant dans un pays où la Démocratie coule à pleins bords, où les franchises de toutes sortes foisonnent. Ils se grisent de leurs nouveaux droits. Plus ils ont jeûné de liberté, chez eux, plus ils y mordent, chez nous, à belles dents. Voilà, nous ne dirons pas l'excuse, mais l'explication de la conduite si répréhensible de certains d'entr'eux.

Au lieu de courir à eux, de les entourer de leur protection, les vrais ouvriers américains leur tournent le dos, les fuient et les abandonnent très volontiers à la vindicte publique; ils ne sont certainement pas étrangers au mouvement qui se manifeste contre l'intrusion dans l'Union des caractères turbulents, dangereux, qui peuvent apporter le désordre dans le travail, dans les ateliers.

C'est un phénomène bien intéressant et bien encourageant pour notre République que cette fête du travail se passant paisiblement, n'occasionnant pas autre chose que quelques parades inoffensives et ne provoquant ni un seul cri inquiétant, ni l'exhibition d'une seule devise offrant l'ombre d'un danger pour l'ordre public ou la propriété. Nous ne voulons relever qu'une seule de ces inscriptions promenées dans les rues de New-York, à cette occasion—une des plus significatives en même temps qu'une des plus sensées: "ni libre-échange, ni protection, mais association." Ces ouvriers ont parfaitement compris qu'ils ne trouveront pas le salut dans le triomphe de telle ou telle des écoles économiques qui se disputent le pouvoir; que leur avenir est entre leurs propres mains, et qu'ils n'ont qu'à recourir à l'exercice de leurs droits civils et politiques, pour obtenir le redressement de leurs griefs. A quoi bon, du reste, se livrer, sottement, à des démonstrations tumultueuses qui nuiraient à leurs intérêts plutôt que de les avancer, quand ils voient le gouvernement prendre, lui-même, l'initiative et déclarer, spontanément, comme vient de le faire si sagement, dans sa lettre d'acceptation, M. Cleveland, la guerre au monopole, aux "rings," aux "trusts?"

L'Union américaine est, en ce moment, dominée par une idée qui est à la fois juste et vraie, qui l'honore aux yeux de l'humanité et dont elle sera dignement récompensée: elle a compris que, dans les Démocraties solidement organisées, la politique proprement dite a fait son temps, qu'il n'y a plus de place que pour les questions économiques. Ce sont les seules qui la passionnent, à l'heure qu'il est, et ce sera sa gloire d'avoir, travaillé résolument, contribué puissamment, à la solution du seul problème redoutable de l'avenir.

—Les méchantes langues nous déchirent à notre insu le plus souvent; les maladies ont cela de commun avec eux. Elles s'attaquent à nous au moment où nous nous y attendons le moins. Le Hostetter Stomach Bitters qu'il soit pris pour prévenir les maladies ou pour les guérir, fièvres intermittentes, bilieuses, rémittentes, etc., est d'une efficacité très grande et donne invariablement le résultat que l'on en attend. La dyspepsie, les affections du foie, de la vessie, des reins sont les maux dont l'humanité souffre le plus, et l'amer en question les combat toujours avec succès.

Pour tous les désordres scrofuleux, pour les maladies syphilitiques et mercurielles, la Salsepareille d'Ayer est le meilleur remède.

LOUISIANE.

La *Sentinelle*, Rayne, paroisse Acadie, du 8 septembre:

Le bruit des travailleurs et du mouvement des affaires se fait entendre, partout, dans notre petite localité. Nos marchands sont convaincus que les dégâts occasionnés par l'ouragan sont moins considérables qu'on ne l'avait d'abord supposé. Le riz est simplement superbe. La perspective, pour l'automne, est fort encourageante.

—M. A. S. Chappuis, qui a été élu administrateur général du moulin à riz de Rayne, est de retour d'un voyage qu'il est allé faire à Galveston, pour y trouver un placement aux produits du nouvel établissement. Il nous affirme que les marchands de Galveston offrent de meilleurs prix qu'à la Nouvelle-Orléans. Il est donc probable que la plus grande partie de notre riz prendra la direction de ce marché. Nous félicitons la compagnie de la perspective qui s'ouvre devant elle et de l'habileté qu'elle a montrée en choisissant M. A. S. Chappuis comme son administrateur général; elle ne pouvait trouver mieux.

L'*Entreprise*, Nouvelle Ibérie, paroisse Ibérie, du 8 septembre:

L'habitation Bartels, à MM. Rivers et Bedstrup, roulera, cette année, 225 acres de cannes. L'ouragan y a fait $3000 de dégâts à la sucrerie, aux étables, aux barrières, mais tout a été promptement réparé. Le maïs qui n'avait pas été coupé, a perdu 30 pour cent.

Sur Monud, à M. Dave R. Calder, ont été démolies la sucrerie, et trois cabines, sur neuf. On vendra, sur place, 50 acres de cannes.

M. Henderson a subi beaucoup de pertes. La cheminée de sa sucrerie, le hangar où sont les chaudières, l'étable, l'appentis, trois cabanes, la maison du directeur des travaux. Perte, $1500.

Chez M. J. B. Marsh, la perte dépasse $3000. Toutes les cabanes ont été démolies, les bâtisses renversées, couvrant un acre et demi de terrain; la sucrerie, les hangars, sont renversés. Il y a des arbres qui ont été mis en pièces; un grand nombre d'outils aratoires sont brisés; la purgerie s'est abattue sur deux boucauts de sucre et huit barils de mélasse; les barrières, les cheminées à bas. Quant au maïs et aux cannes, sont complètement dévastés.

Le long du Teche, Shady Side a plus de $5,000 de réparations à faire à la sucrerie, aux cabanes, aux écuries. Aucune machine n'a été endommagée dans la sucrerie.

A la station Bayou Salé, les fils télégraphiques ont été replacés. Il faut compter une perte de 15 pour cent sur la canne et de 50 pour cent sur le maïs.

Sur Fairfax, la nuit du 19 a été terrible; on a pu sauver les mulets. La vieille maison Baker a cédé de tous les côtés; personne, heureusement, n'a été blessé. Les ponts flottants sur le Tèche ont été enlevés. Le ramassage du maïs sera difficile. Il faudra jeter dans la charrette une masse d'épis séparés de leurs tiges.

Les bûcherons ont aussi fait des pertes dans les marécages. Dans le marais appartenant à M. J. G. Walker, Bayou Canard, paroisse Assomption, M. Cook a perdu 172 arbres sur 212. Les hommes ont été obligés de travailler une partie de la nuit, pour ne pas tout perdre.

Le *Meschacébé*, Bonnet Carré P. O., paroisse St-Jean-Baptiste, du 8 septembre:

Le temps, qui menaçait de se tenir à la pluie, s'est subitement mis au beau et depuis une semaine le soleil luit sans cesse—tant qu'il est au-dessus de l'horizon. C'était tout ce que lui demandaient les riziers dont les récoltes, fracassées par l'ouragan, étaient en danger de se perdre. Aussi, ont-ils profité de la circonstance pour abattre et lier le riz, dont la plus grande partie est aujourd'hui en sûreté. Il est à désirer que le temps se tienne au beau pendant quelques jours encore, afin de permettre à la moisson de s'achever, ou du moins de s'avancer. Car s'il y a des planteurs qui ont fini, s'il y en a d'autres qui sont sur le point de finir, il y en a aussi qui en ont pour longtemps encore. La main-d'œuvre n'est pas abondante, les machines ne peuvent couper le riz tombé.

Le rendement obtenu jusqu'ici par ceux qui ont commencé à battre le riz n'est pas fort; on dit même qu'il est faible.

Jusqu'à présent, il n'arrive que peu de riz sur le marché de la Nouvelle-Orléans et de ce peu une grande proportion a été avariée par le mauvais temps. Les prix sont bons, mais le seront-ils bien longtemps?

—La séance régulière du juri de police a été très intéressante mardi dernier, et nous regrettons que les procédures nous soient parvenues trop tard pour les publier en français cette semaine. Un des nouveaux membres—nous voulons dire qui fait partie du juri depuis sa recomposition—a proposé plusieurs mesures de réforme qui n'ont pas été adoptées à cause de la division égale des membres sur ces questions. Cette division s'était fait remarquer dès l'ouverture de la séance, lorsqu'il s'est agi de faire choix d'un secrétaire—choix rendu impossible par le partage égal des votes entre les deux candidats. C'est qu'au juri, parait-il, on continue à être fidèles aux principes et l'on ne connait pas de milieu.

Pour les fièvres intermittentes et les maladies miasmatiques, l'Ague Cure d'Ayer est positivement un remède infaillible.

Nouvelles diverses de France.

M. Paul Foucher a adressé la lettre suivante à M. Pasteur:

Paris, 22 août 1888.

Cher et illustre maître,

Vous savez quelle admiration je professe pour vos découvertes, qui seront l'éternel honneur de la France. J'ai eu la joie de pouvoir vous donner la preuve de cette admiration patriotique quand, comme rédacteur en chef du *National*, j'ai été l'un des promoteurs de la souscription ayant pour but la fondation de votre *Institut*. Peut-être pourrai-je faire davantage encore, pour la France et pour l'humanité, auxquelles je me dois, avant tout, en m'offrant à servir de "sujet" pour une expérience décisive sur le vaccin de ce choléra asiatique qui fait tant de millions de victimes. Si vous approuvez cette proposition, que mon vénéré oncle et maître Victor Hugo ne m'eût certainement pas dissuadé de vous faire, veuillez avoir la bienveillance de m'en aviser: je me tiendrai, sous votre haut contrôle, à l'entière disposition de notre frère russe M. Gamaleïa.

Veuillez agréer, cher et illustre maître, l'assurance de mes sentiments dévoués.

PAUL FOUCHER.

M. Pasteur a répondu:

Arbois (Jura), ce 25 août 1888.

A M. Paul Foucher, secrétaire de l'Association des journalistes parisiens.

Cher monsieur,

Je m'empresse de vous accuser réception de votre lettre et de la proposition qu'elle contient. Au nom de nos convictions scientifiques communes, à Gamaleïa et à moi, je vous en remercie tout particulièrement. Je prends la liberté de communiquer votre lettre au jeune physiologiste russe. Il en sera fort touché, parce qu'elle émane d'un homme tout dévoué au progrès de la science et qui occupe une situation éminente dans la presse française.

Recevez, cher monsieur, l'assurance de ma très sympathique considération.

L. PASTEUR.

Les travaux du cimetière Montmartre, pour le prolongement de la rue Caulaincourt, ont été repris activement.

La mise en place du pont métallique qui doit relier le boulevard de Clichy à la rue de Maistre, vis-à-vis des rues Damrémont et Caulaincourt, est déjà très avancée. A l'exception de deux, les énormes colonnes cannelées en fonte qui doivent supporter l'ossature du pont sont boulonnées sur leurs assises en granit.

D'autre part les immenses poutres maîtresses sur lesquelles s'appuiera toute l'armature du gigantesque viaduc, sont posées jusqu'aux deux tiers du parcours.

La physionomie générale du pont se dégage ainsi nettement et l'on peut constater par un simple coup d'œil, que la pente sur laquelle voitures et piétons seront appelés à évoluer pour descendre des hauteurs de Montmartre à l'intérieur du Paris sera relativement faible.

Parallèlement, les opérations d'aménagement de l'entrée principale de la nécropole sont poursuivies avec la même rapidité.

Les deux piliers monumentaux qui dessinent la porte de l'avenue du cimetière sont entièrement terminés.

L'on peut compter que d'ici à la fin de l'année, la rue Caulaincourt, ainsi prolongée, pourra être livrée à la circulation.

Dans la séance du 27 août, de l'Académie des sciences, de Paris, M. Bouquet de la Grye a présenté une note de M. Banaré sur un procédé pour prévenir les rencontres en mer par mauvais temps. On sait, en effet, que dans certaines conditions atmosphériques défavorables, notamment pendant le brouillard, le son des sirènes, cloches et sifflets ne s'entend qu'à une distance insuffisante pour éviter les abordages. M. Banaré, s'inspirant des expériences de M. Colladon basées sur la transmission du son par l'eau, a imaginé un instrument appelé *hydrophone* qui a pour but de faire communiquer entre eux les navires à grande distance et par tous les temps. Cet instrument expérimenté par le ministère de la marine, en rade de Brest, a donné de bons résultats; les sirènes, les sifflets, le bruit de l'hélice, s'entendaient à des distances considérables. Les expériences faites à la mer avec l'hydrophone ont également été satisfaisantes. Il y a lieu cependant de faire de nouvelles observations plus au large, en marche et par mauvais temps. On a remarqué que les bruits produits en frappant sur des métaux ou sur la coque du navire s'entendaient très distinctement et à grande distance; cette observation ne peut manquer d'être utilisée avec succès.

Le ministre de la justice vient d'adresser au président de la République le rapport sur l'administration de la justice civile et commerciale en France et en Algérie pendant l'année 1886.

Le divorce a été demandé par 1,848 maris et par 2,733 femmes.

La séparation de corps, par 453 maris et par 2,564 femmes.

Les commerçants, marchands, fabricants n'y sont que pour 894 et 515.—Les propriétaires, rentiers, professions libérales, pour 530 et 385.—Les domestiques pour 309 et 165.

Il est intéressant de savoir après combien de temps on ne veut plus du mariage.

Dans la première année, 109 demandes de divorce et 74 de séparation.—D'un an à cinq ans, 836 et 653.—Quand on a cinq ans de mariage, on n'y tient plus: 1,608 et 967.—De dix à vingt ans, 1,304 et 862. Quand on est ensemble depuis vingt ans, on se résigne; le chiffre descend à 465 et à 505.—Puis il tombe à 105 et à 72.—Après quarante ans, à 24 et à 15.

La nouvelle Ecole d'horlogerie a été mise en plein exercice.

Les cours commenceront le 15 octobre prochain.

D'après les demandes d'admission inscrites, les élèves seraient au nombre de cent, autant que peut en contenir l'Ecole.

La première pierre a été posée, il y a quinze mois environ.

Cette Ecole, située rue Monin, couvre une superficie de 1,200 mètres. La direction en est confiée à un commandant de l'armée en retraite. M. Rodanet en est le directeur honoraire.

M. Rodanet a l'intention d'organiser une fête pour faire, au 15 octobre prochain, l'inauguration officielle, sous la présidence du ministre du commerce.

Les journaux du midi racontent une histoire bien touchante:

Un intrépide petit voyageur, un enfant de dix ans, nommé Peppino Beretta, vient de faire à pied le voyage de Nîmes à Milan. Depuis deux mois, il voyage à petites journées.

A Nîmes, sa ville natale, il vivait avec un de ses frères qui le maltraitait et tous les jours le rouait de coups. Las de recevoir des coups, il résolut de se rendre à Bologne où il a un oncle dans une situation aisée.

L'intéressant voyageur, parti sans un sou, est arrivé au terme de son voyage sans jamais avoir souffert de la faim, grâce à la charité des paysans.

On lit, dans la chronique scientifique de la *Gazette de France* du 28 août:

"C'est avec une joie bien vive que nous avons lu un jugement du tribunal de Senlis condamnant un pharmacien à 600 francs d'amende et 15 jours de prison pour avoir délivré, sans ordonnance ou avec des ordonnances anciennes, des solutions de morphine et de cocaïne. Qui n'a entendu parler d'un mal horrible qui s'est abattu sur la population féminine de notre époque? Qui ne connait les exemples si nombreux de la morphinomanie? N'est-ce pas un spectacle lamentable que celui donné par des femmes jeunes, belles, intelligentes, souvent en parfaite santé et qui s'intoxiquent avec des doses considérables de morphine? Il n'était que temps de mettre un terme aux abus qui favorisent, développent la morphinomanie, au point d'en faire un péril social mettant en danger la vitalité des races futures."

On parle de la candidature de M. le comte Albert de Mun à l'un des plus prochains sièges vacants de l'Académie française.

On mande, de Bordeaux, 26 août:

La chambre syndicale des ouvriers jardiniers de la Gironde vient de célébrer la fête de saint Fiacre.

Trois délégués des chambres syndicales de Paris assistaient au banquet et ont présenté l'union confraternelle des ouvriers et patrons comme le seul moyen d'arriver à une entente et de prévenir les grèves, ces causes de misères et de révolte dont on vient d'avoir à Paris et ailleurs le si triste spectacle.

Nous lisons, dans le *Figaro*:

"Le duc d'Audiffret-Pasquier, dans le dernier banquet royaliste donné au Continental, portait à sa boutonnière une petite rose en or avec sa tige et quelques feuilles.

"Cette fleur lui avait été envoyée le jour même par Mme la comtesse de Paris. C'est la fleur, en effet, que la princesse a adoptée et dont elle vient orner les boutonnières des amis les plus fidèles du Comte de Paris.

"Quinze cents roses en or ont été commandées à un de nos principaux orfèvres et vont être expédiées à Sheen-House.

"Un détail assez curieux: la fleur préférée de la princesse était autrefois l'œillet, mais le jour où elle apprit que le général Boulanger avait choisi cette fleur, elle la remplaça aussitôt par la "rose de France"."

La *France* de Bordeaux, publie le texte d'un projet de délibération au sujet du canal des Deux Mers—projet que M. Lacroix, membre du Conseil municipal de Bordeaux, vient de soumettre à cette Assemblée.

Voici le dispositif de cette proposition:

Art. 1er. Le Conseil municipal de Bordeaux, sans entrer dans les détails de construction et d'alimentation du canal des Deux-Mers, s'en rapportant à ce sujet aux considérations techniques et affirmatives données par la Société d'études des travaux français, qui a demandé la concession de ce canal maritime pour le construire à ses frais sans demander aucune garantie à l'Etat;

Considérant que le trafic qui résultera de la navigation de ce canal ne peut être que favorable au commerce de la ville de Bordeaux; que l'approfondissement de la rivière et de l'entrée du port pour l'accès des plus forts navires dans la rade et dans le canal sera toujours maintenu en l'état par les soins de la Compagnie sans que la Ville ait à s'en préoccuper; qu'il importe, d'autre part, tant au point de vue commercial qu'au point de vue d'autres considérations tout aussi importantes, qu'un tel ouvrage soit exécuté le plus promptement possible,

Emet le vœu que la concession pour la construction et l'ouverture du canal des Deux-Mers soit accordée aux demandeurs et que la mise aux enquêtes d'une telle œuvre soit immédiatement ordonnée par le gouvernement.

Art. 2. La présente délibération sera soumise à l'approbation de M. le préfet et transmise ensuite à qui de droit par les soins de M. le maire.

Compte-rendu de la séance du 28 août, de l'Académie de médecine, de Paris:

M. Pinel présente un travail sur la surdité verbale étudiée au moyen d'appareils ingénieux dont il est l'inventeur; ces appareils se composent d'écrans électriques en carton ou en bois, de différentes tailles, que le sujet observé tient à la main et entre les dents. Dans certains cas, l'audition a lieu par l'intermédiaire des nerfs dentaires; dans d'autres, elle a lieu par retentissement de la voix sur la voûte palatine.

—M. Guermonprey communique des observations sur la néphrorraphie ou suturation du rein; M. Guermonprey pense que cette opération doit être préférée à la néphrectomie, à la condition de suturer à la fois le rein et la capsule. L'orateur se sert, pour faire cette ligature, du crin de Florence, supérieur à la soie antiseptique.

—M. Polaillon présente à l'Académie une tumeur volumineuse de plus de six kilos, extirpée, samedi dernier, de l'ovaire droit d'une femme de trente-quatre ans; il donne des détails précis sur cette opération. Il signale les dangers qu'offre le lavage du péritoine après les ovariotomies.

Ces lavages ont souvent pour effet de ralentir la respiration, et quelquefois ils l'arrêtent complètement, d'où une issue funeste pour l'opéré. Cet effet se produit quand l'eau chaude arrive à baigner la face intérieure du diaphragme. Il est nécessaire de se servir d'eau à la température du corps; une eau trop chaude produit plus facilement le ralentissement ou l'arrêt de la respiration. C'est à tort qu'on a attribué ces effets au chloroforme. Il ne faut pas cependant rejeter complètement l'opération du lavage du péritoine, qui a donné souvent d'excellents résultats. Pour réussir le lavage péritonéal, il est indispensable de surveiller la façon dont est couché le malade, la poitrine plus élevée que le bassin, de se servir d'eau à la température du corps et de suivre avec le plus grand soin l'anesthésie chloroformique.

—M. Lara donne lecture de nombreuses observations dans lesquelles il a employé l'électricité pour combattre l'occlusion intestinale. Sur seize cas, il a obtenu dix succès. Il faut en moyenne quatre ou cinq séances, pratiquées à une heure d'intervalle, pour arriver à la libération de l'intestin. Il faut avoir recours à ce système le plus tôt possible, de façon à pouvoir se servir plus tard des moyens chirurgicaux, s'il ne donne pas de résultats.

On télégraphie, de Bastia, au *Temps*:

Il vient de mourir, à Muro (Corse), un homme âgé de cent treize ans trois mois vingt et un jours. Marchetti (Antoine-Jean) était né à Zilia, le 1er mai 1775. Il s'engagea en 1793, et suivit Bonaparte depuis le siège de Toulon jusqu'à Marengo, où il fut blessé très grièvement. Il s'établit ensuite à Muro et convola quatre fois. De ces quatre mariages il eut soixante-treize petits fils et arrière-petits-fils.

M. Léon Dorez est chargé, par l'Ecole pratique des Hautes-Etudes, d'une mission à Holkam (comté de Norfolk), à l'effet d'y examiner les nombreux manuscrits grecs, latins et français que renferme la bibliothèque peu connue de lord Leicester. M. Pagès est également chargé d'étudier à Madrid les manuscrits catalans des bibliothèques publiques et privées.

M. Viault, professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux, a été chargé, par le ministre de l'instruction publique, d'aller étudier en Espagne l'organisation de l'enseignement médical.

Aux régates de Saint-Valéry, qui avaient lieu le 26 août, une ovation spontanée et unanime a été faite au général Annenkoff, le constructeur du chemin de fer de Samarkande.

Les cris de: "Vive la Russie! Vive le général Annenkoff!" ont été poussés par la foule.

Le général Annenkoff, très ému, a vivement remercié.

—On lit, dans le *Figaro*:

Le général Annenkoff, dont nous avons raconté le séjour à Paris, se trouvait avant-hier en déplacement de quelques heures à Saint-Valery, quand il a été l'objet d'une manifestation assez originale et inattendue.

Le bruit s'était répandu, pendant les régates, que le général russe, le créateur des chemins de fer transcaspiens, se trouvait sur la plage, parmi les spectateurs.

A six heures, au moment où le général devait reprendre le train, une grande manifestation s'est spontanément organisée à la gare, où la foule s'était portée en masse, et la fanfare municipale, précédée d'un drapeau russe, est venue donner une aubade. Le sous-préfet d'Abbeville et le maire, au nom de la municipalité, ont salué M. Annenkoff et lui ont souhaité la bienvenue. La foule a poussé à diverses reprises le cri de: Vive la Russie!

Dulcéart, fainéant comme plusieurs loirs, dort ses seize heures par jour, mange et se promène le reste du temps.

—C'est un malin, assure un camarade. Il ne fait rien.... de peur de faire des bêtises!

ESPAGNE.—Le fort San-Marco et d'autres fortifications.—Manifeste des carlistes dissidents.—Le fort San-Marco, qu'on a inauguré le 25 août, a une importance militaire considérable. Il ferme tous les chemins que pourrait utiliser une invasion française.

Le fort domine, en effet, la seule partie de la frontière qui restait ouverte.

On construit aussi, à cinq kilomètres du fort, un des versants fortifiés du polygone militaire dans lequel on peut établir un camp retranché de 200,000 hommes. D'autres forts sont également élevés à la Guadeloupe, Choumeels et Monte-Arcada.

Le *Siglo futuro* doit publier, incessamment, un manifeste des carlistes dissidents, offrant la direction du parti au prince Jaime, à condition que celui-ci promette de rétablir les tributs et les dîmes.

Les pèlerins français sont arrivés, de Monserrat, à Barcelone, en deux groupes. Trois évêques les attendaient, entourés d'une foule nombreuse.

SUISSE.—On mande, de Berne, au *Journal de Genève*, que la conférence annoncée entre M. le conseiller fédéral Droz et les ministres de la Confédération à Berlin, Vienne, Rome et Paris, ainsi que MM. Cramer et Blumer, pour examiner la situation de la Suisse en ce qui concerne les traités de commerce avec l'étranger, a été fixée au 31 août.

La caravane hydrologique de la Société française d'hygiène, à son passage à Rheinfelden, a reçu, de la colonie française, une très belle couronne aux couleurs nationales.

Les membres de la caravane, d'un unanime accord, ont déposé cette couronne sur le monument élevé à la mémoire des soldats français morts à Rheinfelden en 1871.

SAINT SIÈGE.—Les organes du Vatican viennent de publier une encyclique du Pape, adressée à l'épiscopat, au clergé et au peuple d'Arménie. Dans cette encyclique, datée du 25 juillet, Léon XIII félicite les Arméniens dissidents de leur rentrée dans le giron de l'Eglise catholique.

BISTES.—Décédé hier soir, à 9 heures 25 minutes, de la diphthérie à l'âge de 5 ans et 9 mois, GEORGE BISTES fils de Frank Bistes et d'Augusta Pollen. Les amis et connaissances de la famille sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 3 heures de l'après-midi. Le convoi partira de la demeure de ses parents No 15 rue Decatur.

ERNEST C. VILLERE,
15 rue Carondelet,
Importateur et marchand de Vins fins, Comestibles de fantaisie: Vins rouges et blancs en caisses et en barriques, Cognacs, Sherries, Vins de Porto, Rums, Gins, Vins de la Californie, Cordiaux, etc. Champagne de Moët & Chandon, Whiskies célèbres de Cabin, Holt & Cie.
10 déc—1an

AVIS.
ARTHUR E. SAGET,
Successeur de J. SAGET & FILS.
DEPOT D'ARMES A FEU,
199......CHARTRES......199
Vient d'être nommé seul agent des maisons A. FRANCOTTE et PERLOT & FRESART de Liège, Belgique. Etabli depuis 40 ans en Louisiane, la maison Saget défie toute concurrence et rappelle aux marchands qu'il a en main un grand assortiment de [illegible].

A LOUER. A un prix très modéré.
Tout le haut des trois magasins coin Royale et St Pierre, composé de deux étages et divisés en une grande quantité de chambres, convenable pour une grande famille ou pension occupée maintenant en chambres garnies.
Possession en sera donnée le 1er octobre 1888.
S'adresser à O. J. R. GAUD, Real Estate Agent, 83 N. Rampart st.
9 sept—en 16

TO-KALON.
AVIS AUX FAMILLES.
Vins supérieurs de Californie, que l'on trouvera toujours chez M. Forget, 149 rue Royale; surtout le célèbre vin de M. Crabb. Dîners à son restaurant, 40 rue Dauphine. 50 cents avec une demi bouteille vin ordinaire, pour 5 cents de plus on a une demi bouteille du fameux To-Kalon.
17 fév 88—1anPP

EUG. BRAQUET.
KROLL & BRAQUET
Successeurs de Pierre Dufort,
Entrepreneurs de Pompes funèbres
249....Rue Royale....249
Téléphone 710.

LEON QUEYROUZE,
GROCERY EN GROS,
Importateur de—VINS ET LIQUEURS
[illegible]

Liste des lettres étrangères restant à la poste de la Nlle Orléans pendant la semaine écoulée le 9 septembre 1888.

LISTE DE DAMES.
Crepin Nelly, Mademoiselle. Durel J. Madame.

LISTE DES HOMMES.
Bertholin, Mons. le Curé. Bolier Henry, Mons. Lowenthal S. (pianiste).

G. W. NOTT, Maître de Poste.

Portraits au Crayon
J. EMILE RIVOIRE, Artiste.
40 rue Toulouse.
11nov87

Expédié franco aux Etats Unis, Canada et Mexique, si payé d'avance.

PIANOS
—DE—
PLEYEL
—CHEZ—
Louis Grunewald & Cie.
18 rue Baronne et 127 rue du Canal.
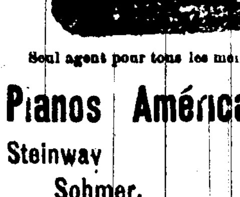
Seul agent pour tous les meilleurs
Pianos Américains,
Steinway, Sohmer, Knabe, Behr, Shoninger, Fischer et Pease,
Au plus bas prix, au comptant, ou payables en Versements mensuels très faciles.
MUSIQUE
de tous les principaux éditeurs ainsi que les dernières publications.
S'adresser au magasin de musique de
LOUIS GRUNEWALD,
NLLE-ORLEANS.
1er oct87—1an

Voilà une femme raisonnable!
Pourquoi est-elle raisonnable?
Parce qu'elle conduit son mari à la maison qui vend à meilleur marché dans le Sud.
W. G. TEBAULT,
MEUBLES,
37, 39 ET 41 RUE ROYALE.
30 déc—1an Dim Mar V et C

LA PLUS GRANDE MAISON DU SUD.
LEON GODCHAUX.
VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS,
VÊTEMENTS SUR MESURE,
CHEMISERIE, CHAPELLERIE,
BONNETERIE, ARTICLES DE VOYAGE,
81, 83 et 85 rue du Canal. Nlle-Orléans.
23déc—1an dim mer ven

DESSINS ET EVALUATIONS DE MEDAILLES, BADGES ET EMBLEMES EN ARGENT ET EN OR
Pour Ecoles, Académies, Séminaires, Universités, Sociétés, etc.,
Seront fournis et exécutés dans tous les genres de travail artistique désirables, dans un court délai et aux prix les plus raisonnables.
FRANTZ & OPITZ,
HORLOGERS ET BIJOUTIERS ET MARCHANDS DE

Montres, Pendules, Argenterie, Bijouterie, Diamants, Jumelles, Etc., Etc.
COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE
1er sept—1an

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
LA PLUS GRANDE COMPAGNIE DU MONDE CONTRE L'INCENDIE.
Plus de $40,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago.... $3,239,091
Pertes payées pour l'incendie de Boston.... $1,427,290
—DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS—
NEWTON BUCKNER, Chairman. RODOLPH WOESTE. A. DELVAILLE. JNO. W. LABOUISSE.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
12nov '87—1an

Crescent Insurance Company.
67 et 69, rue du Camp,
NOUVELLE-ORLEANS.
Organisée comme compagnie mutuelle en 1849—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1869.
CAPITAL EN ARGENT...$400,000
A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.
Polices d'assurances annuelles et à échéances fixées de gré à gré, [illegible] l'incendie.
W. R. LYMAN....Président.
J. H. OGLESBY....Vice-Président.
CHAS. E. RICE....Secrétaire.
Directeurs:
Joseph Bowling, Jno. W. [illegible], C. Marlhoui, L. J. [illegible], Lucien Delery, R. F. W. [illegible], Joseph [illegible], James T. [illegible], Chas M. Whitney, J. H. Oglesby, W. R. Lyman, Charles H. [illegible], S. C. [illegible], Charles Newman, M. Gillis, Chas. E. Rice, D. R. Calder.
Voyez nos agents dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas.

DATE DE FONDATION, 1805
COMPAGNIE D'ASSURANCES
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.
New Orleans Insurance Company of New Orleans.
Etablie en 1805.
BUREAUX: 2 rue Carondelet entre Canal et Commune.
Capital - $500,000
J. TUYES, Président.
A. SCHREIBER, Vice Président.
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.
Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.
DIRECTEURS:
CHAS. F. DUGAZON, PIERRE POUTZ, D. FATJO, CHAS. E. SCHMIDT, JULES TUYES, GUS. PITOT, EDWD. J. BOBET, E. GALLY, A. SCHREIBER, THEO. BRIERRE, [illegible], J. W. HINCKS.
24 fév '88—1an

TRADERS BANK
AU COIN DES RUES
DECATUR ET DOUANE.
CAPITAL - $100,000
HENRY MASPERO....Président.
D. FATJO....Vice-Président.
J. B. TOURNÉ....Caissier.
Dépôts reçus et escomptes faits [illegible]

DENTISTES.
Extraction de dents sans douleur.
Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.
G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.
Bureau, 119 rue du Canal.
Entre St-Charles et Camp.
Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
28 sept—

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 13 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

TROIS CELEBRES
MACHINES A COUDRE.
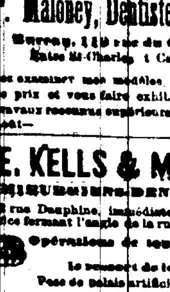
La nouvelle machine automatique Singer (fil simple). [illegible]
Le New Singer Vibrator. Plus moderne, fonctionnant plus facilement et plus simple que toutes les autres.
Le New Singer Oscillator. Elle est parfaite, scientifiquement et mécaniquement.
Trois questions auxquelles les dames doivent répondre.
1 Préférez-vous une machine avec navette oscillante?
2 Ou avec une navette vibrante?
3 Ou une navette automatique avec fil simple?
Toute bonne machine confectionnée renferme un de ces trois principes.—Celle que vous préférez, vous pouvez l'avoir, à votre choix.
Venez et examinez, ou demandez la liste des prix et le catalogue.
Hall's Bazar Skirt Forms, à vendre.
Agence pour patrons Standard améliorés [Improved Standard Patterns].
Gazettes envoyées par la poste, gratuitement, sur demande.
The Singer Manufacturing Company, 195 rue du Canal.
S. H. Rundle, Agent.
1er sept—3m—V C

W. G. Coyle & Cie.,
CHARBON, COKE.
Pittsburg, Anthracite, Raymond, Cannel et Coke de Gaz et Connelsville.
Les planteurs, fonderies, familles et personnes faisant usage de charbon pour obtenir de la vapeur seront promptement approvisionnés au prix du marché.
Bureaux 47 rue Carondelet.
Chantiers: Sur la Levée, coin de la rue Race.
1er sept—1an—dim, mar, ven

LOUIS FRIGERIO,
OPTICIEN
161 ....Rue du Canal....161
A un assortiment complet d'instruments d'optique, d'arpentage de marine et de mathématique. Attention spéciale consacrée à la réparation de tous les instruments du genre.
Thermomètres à sucre, Saccharimètres, vendus et réparés; Boussoles, Lorgnettes de théâtre.
Un opticien expérimenté est attaché à la maison.
Instruments à dessin, Papier, etc., etc.
5oct—1an—Dim Mer Ven

CHARTE

—DE LA—

Rice Planters and Receivers' ASSOCIATION.

(LIMITED)

ETATS-UNIS D'AMERIQUE,
Etat de la Louisiane, Ville de la Nlle Orléans.

QU'IL soit su que le neuvième jour du mois d'août de l'an de Grâce mil huit cent quatre-vingt-huit et le cent treizième de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique,

Devant moi CHARLES THEODORE SONIAT, notaire dûment commissionné et qualifié pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, et en la présence des témoins ci-après nommés et dont les signatures suivent:

Personnellement ont comparu JOHN DYMOND, de la paroisse Plaquemines, JOHN B. LEVERT, de la paroisse Orléans, HARRY D. FORSYTH, de la paroisse Orléans, MEYER WEILL, de la paroisse Orléans, FRANK J. LEWIS, de la paroisse Orléans, DENIS LANAUX, de la paroisse Orléans, WILLIAM B. BLOOMFIELD, de la paroisse Orléans, EDOUARD ST MARTIN, de la paroisse St-Charles, et ALBERT J. LAGARDE, de la paroisse Orléans, et ont déclaré que, se prévalant des lois de l'Etat de la Louisiane, relatives à l'organisation des corporations, ils ont formé un contrat et par le présent écrit, s'engagent de même que toutes personnes qui s'associeront à eux, à fonder et constituer une corporation ou corps légal pour l'objet et les fins et aux conditions ci-après indiqués, savoir:

ARTICLE I.

Le nom de cette corporation sera la "RICE PLANTERS AND RECEIVERS ASSOCIATION" (ou Association des Planteurs et des Receveurs de riz, limitée), et, sous ce titre, elle aura le pouvoir d'exister et de jouir du droit de succession pendant une durée pleine de quatre-vingt-dix-neuf ans, à partir du jour ici désigné.

ARTICLE II.

Le domicile de cette corporation sera établi en la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, et toutes citations ou autres documents légaux seront servis au président de la corporation, ou, en son absence, ou en cas où il lui serait impossible d'agir, au vice-président, et, en cas de l'absence des deux, au secrétaire de l'Association.

ARTICLE III.

L'objet et les fins de cette corporation sont les suivants: S'occuper des affaires de toute nature en riz, acheter et vendre du riz écalé et non écalé et tout ce qui provient de la culture du riz, louer, acquérir, construire et posséder, conduire, gérer des moulins à riz et les entrepôts nécessaires à l'administration des affaires de cette corporation.

ARTICLE IV.

Le fonds capital de la corporation est fixé à la somme de cent cinquante mille dollars ($150,000), divisé en mille cinq cents parts ou actions de cent dollars chacune, payables ainsi que l'indiquera le conseil de direction.

ARTICLE V.

La corporation aura le pouvoir de faire des contrats, de poursuivre et d'être poursuivie devant les tribunaux sous son titre de corporation; de posséder et de faire usage d'un sceau; de posséder, acheter et acquérir des biens immobiliers, des produits agricoles, des biens, des marchandises et des propriétés personnelles, de vendre, emprunter de l'argent et hypothéquer ou mettre en nantissement ses biens toutes les fois que les intérêts de l'association l'exigeront; de désigner et nommer tels officiers, administrateurs et directeurs qu'il lui plaira, et d'adopter les règlements qu'elle voudra pour l'expédition convenable de ses affaires.

ARTICLE VI.

Tous les pouvoirs de cette corporation seront exercés par un conseil de Direction composé de dix-sept (17) actionnaires chacun desquels aura en son propre nom cinq actions du fonds capital. Cinq (5) directeurs constitueront un quorum pour l'expédition des affaires. Le Conseil de Direction sera choisi par ballottage le premier lundi de juillet dix huit cent quatre-vingt-neuf (1889), ensuite le premier lundi de juillet de chaque année, au siège de la compagnie. Une majorité de tous les votes donnés élira, et chaque action aura droit à un vote que donnera l'actionnaire lui-même ou son représentant. Les directeurs ainsi choisis exerceront leurs fonctions jusqu'à ce que des successeurs leur soient donnés.

Une omission de nommer des directeurs à la date fixée ne dissoudra pas la corporation, mais le Conseil de Direction existant alors restera en fonctions jusqu'à ce qu'une élection ait lieu [illegible] dont la tenue sera annoncée dix jours précédemment dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Les vacances se produisant dans le dit Conseil quelle qu'en soit la cause, seront remplies par les directeurs restant, et ils choisiront parmi les actionnaires éligibles de l'Association.

Le Board de directeurs à sa première séance chaque année, le jour suivant l'élection, élira parmi eux, un président, un vice-président et secrétaire, et nommera [illegible] tels administrateurs, commis, agents et employés qu'ils jugeront nécessaires pour les affaires et remplir le but de la société, et feront, établiront, amenderont et altéreront tous les statuts, règlements qu'ils croiront nécessaires pour le maintien et l'administration des affaires de la dite corporation. [illegible] le dit Board de directeurs aura le pouvoir d'emprunter de l'argent, exécuter des hypothèques [illegible] des billets [illegible], de faire des baux, acheter et vendre des propriétés foncières et toutes autres propriétés, mobilières ou immobilières, de faire des contrats et toutes autres choses nécessaires à servir les projets et le but de cette corporation et qui sont en conformité avec les lois applicables aux corporations.

ARTICLE VII.

Cet acte d'incorporation peut être changé, modifié ou altéré ou la dite corporation peut être dissoute avec le consentement des trois quarts des actions représentées et une majorité du montant de celles-ci à toute assemblée générale des actionnaires de la dite corporation, convoquée [illegible] avis publié dans deux journaux quotidiens de la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE VIII.

Cette corporation sera autorisée à commencer les affaires quand cent mille piastres ($100,000) de son fonds capital auront été souscrites. Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contrats ou des erreurs de cette corporation, pour une somme autre que la balance non payée et due sur des actions du stock qu'il possède, et une simple informalité dans l'organisation ne pourra pas avoir l'effet de rendre cette charte nulle ou exposer un actionnaire à une dette quelconque au-delà du montant de son stock.

ARTICLE IX.

Si cette corporation est dissoute ou par limitation de sa charte ou pour autre cause, ses affaires seront liquidées par trois commissaires nommés par les actionnaires à une assemblée générale convoquée à cet effet, les dits commissaires resteront en fonctions jusqu'à ce que les affaires de la dite corporation auront été entièrement liquidées, et en cas de mort d'un ou des dits commissaires le survivant ou survivants continuera à agir.

ARTICLE X.

Les actionnaires nommés ci-après sont par le présent déclarés le premier Board de Directeurs, et resteront en fonctions jusqu'à la première élection, d'après cette charte, qui aura lieu le premier lundi de juillet 1889, ou jusqu'à ce que leurs successeurs auront été dûment élus, à savoir: JOHN DYMOND, JOHN B. LEVERT, HARRY D. FORSYTH, MEYER WEILL, DENIS LANAUX, FRANK J. LEWIS, WILLIAM B. BLOOMFIELD, P. EDWARD ST MARTIN, LUCIEN SONIAT, FRANK BARKER, A. M. SOBRAL, A. J. LAGARDE, JULES J. JACOB, CHARLES LE BOURGEOIS, O. LEPINE, WALTER A. O'NEILL, et M. A. BECNEL, avec JOHN DYMOND, Président, JOHN B. LEVERT, Vice Président, et HARRY D. FORSYTH, Secrétaire.

Fait et passé à mon bureau en cette ville, le jour, le mois et l'année mentionnés ci-dessus, en présence de MM. [illegible] J. Soniat et Bernard Bermudez, témoins compétents, résidant en cette ville qui ont apposé leurs noms à côté de ceux qui ont comparu et de moi, notaire, après avoir lu le tout.

Copie primitive signée par:
JOHN DYMOND,
JOHN B. LEVERT,
H. D. FORSYTH,
MEYER WEILL,
DENIS LANAUX,
FRANK J. LEVIS,
WM. B. BLOOMFIELD,
P. E. ST. MARTIN,
ALBERT J. LAGARDE,
M. J. SONIAT,
B. BERMUDEZ,
CHAS. T. SONIAT, Notaire Public.

Je, soussigné, Conservateur des Hypothèques dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par le présent que l'acte d'incorporation ci-dessus mentionné du "RICE PLANTERS & RECEIVERS ASSOCIATION, LIMITED", a été dûment enregistré ce jour dans mon bureau dans le livre 353 folio 80.

Nouvelle-Orléans, 9 août 1888.
Signé. GEO. GUINAULT, Conservateur des Hypothèques.

Je, soussigné notaire, certifie par le présente, que ce qui est mentionné ci-dessus est une copie exacte de l'acte primitif enregistré dans mon bureau.

En témoignage de quoi j'ai signé mon nom et apposé le sceau officiel ce 11ème jour du mois d'août A. D. 1888. Les mots "ceci" et "numéros" interlignés, interlignes approuvés.

{SCEAU} CHAS. T. SONIAT, Notaire Public.
14août—5f en 30j

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 11 SEPTEMBRE—CLASSE No 317
Tirage de 4 heures P. M.

1re	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
68	8	37	48	45	24	16	19	30	78	76	18	36	[illegible]

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature, ce 11 septembre 1888—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU,
ALEX. HARRIS,
DAN. A. WILSON,
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans notre [illegible].

INSTITUTIONS.

COLUMBIAN INSTITUTE.
283 Rue des Remparts, (côté Nord).
Pensionnat et Externat
DE JEUNES FILLES.
Cette institution recommencera ses classes LUNDI 3 septembre. Pour prospectus s'adresser à la directrice Mlle H. FITZGERALD.
2 sept—3m

Institut Commercial de St. Aloysius,
Au coin des rues Chartres et Quartier,
—Dirigé par les—
FRERES DU SACRE CŒUR.
Les cours comprennent toutes les branches élevées d'une éducation commerciale, ainsi l'enseignement de l'Espagnol et du Français sans frais additionnels.
La prochaine session commencera le LUNDI, 3 septembre.
26août—1m

Institut Picard.
Pensionnat et Externat pour jeunes filles.
Réouverture des classes Lundi 3 septembre.
Pour prospectus ou informations s'adresser à l'Institut 283 Esplanade.
25 août—2 mois

COLLEGE JEFFERSON,
Paroisse St-Jacques, Lne,
Sous la direction personnelle des Pères Maristes.
Est situé dans une des sections les plus salubres de l'Etat. Il est sur la rive du fleuve Mississipi, 50 milles au-dessus de la Nouvelle-Orléans, avec laquelle il est en communication toutes les heures par bateaux à vapeur et les trains du Mississippi Valley et du Texas Pacific.
Conditions modérées. La prochaine session commencera le 2 octobre. Pour plus amples détails, s'adresser au Très Rév. Thomas Heany, Convent P. O., paroisse St Jacques, Lne, ou aux Pères Maristes, Eglise Catholique, Alger, Lne.
31 mai—au 2 oct—

Collège Commercial St-Stanislas,
A la Baie St-Louis.
Ce Collège fera la réouverture de ses classes le 13 septembre prochain. Les cours comprendront toutes les branches nécessaires à une éducation commerciale complète. Se procurer des prospectus en s'adressant au Collège.
14 août—1m

Kentucky Military Institute,
Près de Frankfort, Kentucky.
La prochaine session de cet Institut s'ouvrira Lundi, 10 septembre 1888, et fermera Mercredi, le 19 juin 1889.
Pour informations, s'adresser à
D. F. BOYD, Surintendant, Farmdale P. O., Ky.
29 juin—2m

Membres Artificiels
Bandages herniaires et appareils chirurgicaux faits sur commande et appliqués par
A. McDERMOTT.
200 St-Charles, entre Julia et St. Joseph.
31 mai—1 an

NOUVEAU STOCK
PERSIENNES
Nouvellement reçues.
A. Brousseau Fils.
23 et 25 rue de Chartres.
TAPIS
Anglais et Américains au plus bas prix.
CORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.
Rideaux
Suisses, Nottingham, Madras, Turcoman.
RIDEAUX PORTIÈRES ET TRINGLES.
NATTES DE CHINE
De toutes sortes et des dernières nuances.
Le plus bel assortiment de Tapisseries et d'[illegible].
7 oct

CONSULAT DE FRANCE
A LA NOUVELLE-ORLEANS.
BUREAUX 195 RUE GRAVIER.
Ouvert de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis à la Chancellerie.

1er septembre 1888.
Liste de publication.

Barberet Jean [illegible]	Lemonnier Etienne Léonard
Bazard [illegible]	Lerouge Charles
Berné François	Louis François
Bloch Aron	[illegible] Marguerite
Bordessave Paul	Montaut Jean Pierre
Boudignot Pierre	[illegible] Pierre Laurent
Braconnot Louis Félix	Largeau Jean
Capus Henri François	[illegible]
Claude Jos. époux	Pascal
Crotton Martial	Pujot Pierre Ambroise
Devillerette Henri	[illegible]
Dufaud Louis Bertrand	Roland Henri
Dupont Pierre Benjamin	Rebou Françoise
Dussin Laurent	[illegible]
Genoutau Jeanne	Rousset Marie
Grillet Henri	[illegible]
Godin Jules Ange Léon	Sermant Martin
Jardillier	Saint Jean
Lapape Dominique	Truttet Bernard
Lambert	Villebois Charles
Lavigne Vve	[illegible] Marx
Leborgne Camille	
Lefebre Félix	

LETTRES.

Baqué Pierre	[illegible] A
Bellau Marc	[illegible] Charles
Dabadie Etienne Mme	[illegible] Georges

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, [illegible] les personnes qui ont à soumettre à [illegible] des actes établis en Louisiane, ou en [illegible] la ville de la Nouvelle-Orléans à les faire légaliser, préalablement par M. [illegible], secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

1er septembre 1888.
Le Consul,
PAUL DEJARDIN.

Philip Werlein,
135...RUE DU CANAL....135

LE MAGASIN DE PIANOS LE MEILLEUR MARCHÉ DANS LE SUD.
$150 achèteront un PIANO presque aussi bon qu'un neuf.
Grandes Réductions.
Les meilleurs [illegible] jusqu'ici s'offrent maintenant.
VENEZ ET EXAMINEZ.
18 déc—

Nouveau Stock.
ELKIN & Cie.,
100....Rue du Canal....100
TAPIS,
Moquettes, Velours, Bruxelles avec Bordures, Trois Ply et Ingrain.
CENTRES ORIENTAL
De toutes les grandeurs.
RIDEAUX,
Madras, Crête, Robinet, Gilbert et Nottingham.
PERSIENNE
D'un genre tout à fait nouveau.
Etoffes pour Meubles,
Brocatelle, Amieur, Raw Silk, etc.
CORTICINE.
Toile Cirée, Linoleum
FRANGES
De tous genres.
Le tout à grandes réductions.
4 sept—

APPEL A QUI SE SOUVIENT.

L'auteur du "[illegible]", affaibli par l'âge et la maladie, est incapable, depuis près de quatre ans, de gagner son existence par un travail qui lui convienne, et il se trouve dans une situation désastreuse. [illegible] Fermé ou [illegible] nous faisons un grand appel à ceux qui n'ont pas oublié l'œuvre courageuse de l'écrivain qui souffre maintenant autant au moral qu'au physique.

Nous avons choisi, pour notre *Président* et pour *Receveur* M. Aloïs [illegible], 300 S. Rampart, lequel conservera les listes des donataires en vue d'en faire un jour tel usage que pourront indiquer les circonstances.

LE COMITÉ.

L'auteur du "Vieux [illegible]" [illegible] rue [illegible], 194, dans la cour.
28 août—